



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccin contre la gastro-entérite à rotavirus

Question écrite n° 33441

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la vaccination contre la gastro-entérite à rotavirus. Le rotavirus est un virus responsable de gastro-entérites aiguës qui atteint plus particulièrement les enfants de moins de 5 ans. Très contagieuse mais bénigne dans la plupart des cas, la maladie peut tout de même provoquer une déshydratation aiguë impliquant une hospitalisation urgente. D'après Santé publique France, le rotavirus est à l'origine de 111 millions d'épisodes de gastro-entérite chaque année dans le monde ; dans les pays en développement, elle est la principale cause de mortalité infantile avec plus d'un demi-million de morts par an. Il est à noter que la gastro-entérite à rotavirus est plus fréquente en hiver dans les pays tempérés comme la France où elle apparaît chaque année sous forme d'épidémie. En France, elle est responsable, chaque année, d'environ 155 000 consultations pour diarrhée aiguë chez les enfants de moins de 3 ans et 14 000 hospitalisations. Si les décès dus à la gastro-entérite à rotavirus restent exceptionnels en France, le nombre d'hospitalisations annuelles interroge sur la nécessité de pratiquer à plus grande échelle le vaccin dédié. En effet, le vaccin contre la gastro-entérite à rotavirus est très efficace en ce qu'il permet de réduire de plus de 85 % le risque de gastro-entérites sévères à rotavirus au cours de la première année de vie ; en vaccinant trois nourrissons sur quatre, le nombre de gastro-entérites à rotavirus chez les moins de 5 ans serait réduit de deux tiers sur le court terme, de trois quarts sur le long terme. Or ce vaccin, disponible en plusieurs doses, a un coût important qui avoisine les 200 euros et ne bénéficie d'aucune prise en charge par l'assurance maladie, ce qui impacte fortement sa pratique en France. Par ailleurs, alors que la France traverse une période de crise sanitaire inédite due à l'épidémie de coronavirus, l'Académie de médecine recommande actuellement de vacciner systématiquement les nourrissons contre le rotavirus afin d'éviter des passages trop fréquents dans les hôpitaux. Aussi, elle l'interroge sur l'opportunité de prendre en charge ce vaccin, voire de l'inscrire au prochain calendrier vaccinal.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33441

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7433

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)